

**COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**  
**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016**

Affaires scolaires : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste-Marie du Theil de Bretagne : forfait par élève à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En fonction des charges de fonctionnement de l'école publique, le coût global par élève est calculé : 1257,17€ pour un élève de maternelle et 287,43€ pour un élève du primaire.

De même, le coût moyen des dépenses de fourniture scolaire et voyages est de 18,88€ pour un élève de maternelle et de 16,89€ pour un élève de primaire.

Avec 24 élèves en maternelle et 49 élèves en primaire, la participation à verser pour l'école Ste Marie, au titre de l'Année 2016, est de 44256,15€. Le CM donne son accord à l'unanimité pour le montant de cette participation.

Participation aux dépenses de fonctionnement.

- pour les élèves domiciliés dans des communes extérieures et scolarisés à l'école publique du Theil de Bretagne :

Il est demandé à la commune d'Essé, la somme de 5223,31€ pour 11 élèves (2 maternels et 9 primaires).

Il est demandé à la commune d'Eancé, la somme de 1276,05€ pour 1 élève de maternelle.

Il est demandé à la commune de Retiers, la somme de 608,64€ pour 2 élèves de primaires.

- pour les enfants domiciliés au Theil de Bretagne et scolarisés à l'école privée de Retiers :

Nous tenons compte du coût moyen d'un élève de l'école publique de la commune de Retiers : 1207,77€ pour un élève de maternelle et 398,18€ pour un élève du primaire. Nous ne pouvons donner plus que ce que donne la commune de Retiers ni que ce que nous coûte un élève dans notre école publique. De ce fait, pour 9 élèves de maternelles et 8 élèves de primaires, nous verserons la somme de 13169,37€ (soit 1207,77€ par élève de maternelle et 287,43 pour un élève du primaire).

Le CM valide à l'unanimité les sommes demandées aux communes extérieures et la somme à verser à l'école privée de Retiers.

Affectation des résultats 2015 et vote des Budgets Primitifs 2016 (budget principal et budgets annexes).

Au 31 décembre 2015, la commune a un excédent de fonctionnement de 281 146,09€ et un déficit d'investissement de 167 514,07€.

Le CM valide à l'unanimité la proposition :

- d'affectation des résultats de la section de fonctionnement à la section d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 167 514,07€.

- de report à la section de fonctionnement pour un montant de 113 632,02€.

Le CM valide à l'unanimité les BP 2016 suivants :

BP communal 2016 : Section de fonctionnement pour un montant de 1 684 402,18€

Section d'investissement pour un montant de 1 616 553,72€

Service d'Assainissement collectif : Section d'exploitation pour un montant de 86 927,01€

Section d'investissement pour un montant de 173 605,16€

Lotissement des Croisettes : Section de fonctionnement pour un montant de 711 969,62€

Section d'investissement pour un montant de 122 142,81€

Viabilisation de terrains : Section de fonctionnement pour un montant de 156 799,89€

Section d'investissement pour un montant de 14 277,01€

.../...

Parc d'Activités du Bourg Neuf :     Section de fonctionnement pour un montant de 86 557,87€  
  Section d'investissement pour un montant de 67 325,18€

Vote des subventions 2016 aux associations (suite).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant de subventions suivantes :

- ACCA LE Theil : 288€
- Ecole Ste Marie (sorties des maternelles) : 199,18€
- Chambre des métiers et de l'artisanat, pour 3 jeunes : 92.70€

Viabilisation de terrains : raccordement électrique du lot C (devis ERDF).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis ERDF pour le raccordement électrique du lot C pour un montant de 872,04€ HT, soit 1046,45€ TTC.

Aménagement d'un Pump-Track : présentation du projet et choix de l'entreprise.

Le projet se situe au parc du lavoir face au plateau sportif. Sur 44 m de long et 16m de large au niveau du terrain d'implantation, le circuit offrira une longueur d'environ 150m de circuit.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de P-Tracks de Treffendel pour un montant de 5000€ ht.

Les travaux commenceront pendant les vacances scolaires d'avril.

Réaménagement massif route de Janzé et création massif près du four à pain.

Pour le massif route de Janzé, le projet est de créer une ambiance romantique avec l'installation de bancs et la création d'un cheminement de la route au portail. Près du four à pain, création d'un massif floral.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat de 2 bancs en fer forgé pour un total de 150€ ainsi que l'achat de végétaux (CAT Bain de Bretagne) et accessoires divers pour un montant de 1641,50€ ht.